

opérations aériennes et de l'entraînement au ministère de la Défense nationale, la base devra subir quelques modifications, si l'OTAN la choisit. On construira une seconde piste d'atterrissage, parallèle à la piste principale, et de nouveaux bâtiments, qui serviront de centre d'opérations et de logements. Chaque pays stationnant des avions à la base devra toutefois prendre en charge la construction des hangars de protection et l'infrastructure de soutien pour ses pilotes. On estime que les travaux principaux coûteront environ 500 millions de dollars, dont une partie proviendra d'un fonds de l'OTAN.

La venue du centre d'entraînement de chasse tactique va nécessairement occasionner une augmentation considérable des vols à basse altitude et des activités de la base. En 1987, plus de 6 300 vols ont été enregistrés. Le MDN estime que 140 à 170 avions de combat provenant de huit pays prendront part à ce genre d'activités chaque année, entre février et octobre, et que la base enregistrera 40 000 sorties dont 60 p. 100 seront des vols à basse altitude. Si les prévisions du Ministère se révèlent justes, 3 500 employés et leurs familles habiteront à Goose Bay, et 500 pilotes s'y entraîneront chaque année. Le site offert par le Canada pour les vols à basse altitude et l'entraînement tactique couvre une superficie de 100 000 kilomètres carrés répartis en deux territoires où il n'y a aucune habitation permanente. Le premier, au nord, est le plus grand. Il est divisé en trois secteurs qui chevauchent le Labrador et le Québec, et il se situe juste au nord de Goose Bay. Le second, au sud, chevauche aussi les deux provinces, mais c'est le Québec qui en détient la presque totalité.

Dans ces vastes régions, les pilotes pourront voler à moins de trente mètres (100 pieds) d'altitude pendant plus d'une heure et raser de près les cimes des arbres, les montagnes, les vallées et les lacs. Les restrictions seront très peu nombreuses, sauf celles concernant la faune et les humains. Les pilotes pourront se livrer à des combats aériens et à des attaques maritimes simulées. Enfin, une ou plusieurs zones de tir seront sans doute aménagées, mais au ministère de la Défense, on s'empresse de dire que les négociations avec l'OTAN là-dessus ne sont pas terminées et que les techniques modernes de combat simulé sont telles que ces zones pourraient s'avérer inutiles.

Le major McCabe affirme que le Ministère prend actuellement toutes les mesures nécessaires afin d'éviter de perturber les troupeaux de caribous et les campements de pêche et de chasse. Les pilotes ne peuvent survoler ces troupeaux ou ces camps, et pour plus de précaution, les Forces canadiennes (FC) demandent à tous ceux qui veulent se rendre dans ces régions d'en informer la base afin que les avions puissent les éviter. Ces mesures seront renforcées si le centre est mis sur pied.

LES AUTOCHTONES ET LES GROUPES PACIFISTES ET écologistes contestent les arguments des Forces canadiennes. Pour eux, les vols à basse altitude, à l'heure actuelle, ont déjà des effets néfastes sur l'environnement et sur la vie des autochtones, et leur augmentation menace l'écologie et les habi-

tants de toute la région. À ce stade-ci du débat, les deux camps en présence échangent des chiffres, des témoignages et des affirmations contradictoires et toujours difficiles à évaluer.

Les opposants au projet parlent d'animaux effrayés, qui quittent leur habitat naturel; de destruction de la culture des autochtones et de l'éclatement de leur mode de vie; de pollution par le bruit et l'essence; et de spoliation des territoires autochtones dont le statut juridique n'est pas encore établi. Pour les partisans de la base, le discours est presque à l'antithèse. Plus de vingt-cinq ans d'activités militaires à la base de Cold Lake en Alberta ont prouvé que la faune ne disparaissait pas. Au contraire. En ce qui concerne les caribous du Labrador, leur nombre atteint presque 600 000 aujourd'hui (60 000 il y a vingt-cinq ans), ce qui en fait le plus grand troupeau au monde. Les autochtones sont sédentarisés depuis plusieurs décennies, et la majorité des Innus (Labrador), Inuit et Montagnais (Québec et Côte Nord) vivent très loin de la région qui sert aux vols à basse altitude. Une minorité a maintenu ses activités traditionnelles et se rend dans les zones «militaires», où selon le major McCabe, les vols cessent ou ralentissent dès que les autochtones sont repérés. Quant aux revendications territoriales des autochtones, elles ne sont pas encore réglées, et c'est cette question qui semble poser le plus de problèmes.

DANS TOUTE CETTE CONTROVERSE, LES AUTOCHTONES sont divisés. Les Innus s'opposent farouchement au projet, surtout à cause des négociations territoriales qui traînent en longueur. Pour leur part, les Inuit et les Montagnais (nom des Innus au Québec) semblent plus flexibles et prêts à un compromis, là encore si l'on satisfait à leurs revendications territoriales. La question de la militarisation du territoire semble tout à fait secondaire pour eux.

Pour tenter de faire toute la lumière sur les activités actuelles et futures de la base de Goose Bay, le ministère de l'Environnement du Canada a créé, en juillet 1986, une Commission d'évaluation environnementale qui a tenu des audiences publiques sur la question. La Commission a ensuite émis des directives qui devront être suivies strictement par le ministère de la Défense nationale dans son étude sur l'impact environnemental qu'il doit produire pour justifier le projet de l'OTAN. L'étude a été confiée à une filiale de Lavalin, société qui serait aussi intéressée par l'aménagement du centre. Lorsque cette étude sera terminée, en novembre 1988, la Commission en prendra connaissance et tiendra de nouvelles audiences publiques. Enfin, elle fera ses recommandations aux deux ministères concernés vers septembre 1989.

Les opposants au projet de l'OTAN considèrent cette commission comme étant une farce parce qu'elle n'a qu'un pouvoir de recommandation, comme toute les commissions d'enquête fédérales sur l'environnement. Toutefois, indique le secrétaire général de la Commission, M. Carol Martin, il peut recommander ultimement que la base de l'OTAN ne soit pas établie. Il restera au gouvernement à prendre la décision finale.

Quoi qu'il en soit, le ministre de la Défense nationale, M. Perrin Beatty, a déjà indiqué que la

base ne cesserait pas ses activités actuelles, le Canada étant lié avec plusieurs pays de l'OTAN par la convention internationale sur Goose Bay.

UNE SOLUTION POURRAIT BIEN SE DÉGAGER rapidement si les parties en présence négociaient sérieusement. D'abord, il faudrait régler les revendications territoriales des autochtones afin d'éviter les problèmes politiques et les problèmes de juridiction. Ensuite, il faudrait renforcer les mesures de sécurité et s'interroger



Source : Commission d'évaluation environnementale, bulletin d'information, no. 1, novembre 1987.

de nouveau sur l'étendue du territoire servant aux vols à basse altitude, en plus d'instaurer des sanctions contre les pilotes qui violeraient les règlements.

Les autorités militaires du Canada et de l'OTAN sont incapables de justifier, militairement et techniquement, l'utilisation d'un si vaste territoire (qui équivaut à environ 40 p. 100 du territoire ouest allemand) pour les vols et l'entraînement tactique. En fait, on reconnaît même que la région sud ne sert que de lieu de réserve au cas où les conditions atmosphériques, par exemple, ne permettraient pas certaines activités dans la région nord. Quant à cette dernière, sa division en trois secteurs, dont deux peuvent être fermés à tout moment, illustre bien la flexibilité de son utilisation et les besoins des militaires. En renforçant les mesures de sécurité pour éviter des effets néfastes sur l'environnement et les peuples de la région, les autorités militaires devront prouver, hors de tout doute, que les violations aux règlements seront sévèrement punies, sinon il sera impossible d'obtenir la confiance et la collaboration des habitants.

Les vols à basse altitude sont devenus intolérables pour la population d'Europe centrale, et les Canadiens n'aimeraient certainement pas qu'ils aient lieu non loin de leurs villes et villages. Tout doit donc être tenté, dans cette affaire, pour respecter, d'une part, les engagements du Canada envers la défense occidentale et d'autre part, les droits des autochtones. □